



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Renouvellement de réseaux d'eau potable,
d'assainissement et d'eaux usées - Secteur place de la
république, rue Jean Jaurès, rue Jules Ferry, Rue
Pasteur.**

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 31 janvier 2025 à 10:00

Ville de Fougères
DSTE
47 AVENUE GEORGES POMPIDOU
35300 FOUGERES

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Renouvellement de réseau d'eau potable, d'assainissement et d'eaux usées - Secteur place de la république, rue Jean Jaurès, rue Jules Ferry, Rue Pasteur.
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Avec (variante libre)
	PSE	Sans
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
3 - Les intervenants.....	5
3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	5
3.3 - Contrôle technique	5
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire	6
6.2 - Visites sur site	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	9
8 - Examen des candidatures et des offres.....	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	11
9.2 - Procédures de recours.....	11

Article 1. Objet et étendue de la consultation

1. *Objet*

La présente consultation concerne :

Renouvellement de réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux usées - Secteur place de la république, rue Jean Jaurès, rue Jules Ferry, Rue Pasteur à Fougères.

2. *Mode de passation*

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3. *Type et forme de contrat*

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

4. *Décomposition de la consultation*

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Réseaux EP/EU
02	Réseaux AEP

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Travaux place de la République, rue Jules Ferry, Rue Pasteur
	TO001	Boulevard Jean Jaurès
	TO002	Rue des Feuteriers / Rue Charles Malard
02	TF	Rue Sully, Place de la République.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

5. *Nomenclature*

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45232151-5	Travaux de remise à neuf de conduites d'eau
45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées

6. Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Article 2. Conditions de la consultation

1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2. Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3. Variantes

Lot 1 :

Aucune variante obligatoire n'est imposée.

Une variante facultative est autorisée concernant la méthode utilisée pour le comblement des ouvrages abandonnés.

Lot 2 :

Aucune variante n'est autorisée.

Article 3. Les intervenants

1. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Cabinet BOURGOIS
3 rue des Tisserand
35830 BETTON

2. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3. Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

4. Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau I sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

5. Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

6. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Article 4. 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- RC
- Acte d'Engagement
- CCAP
- CCTP
 - o Recueil des spécifications particulières
 - o Recueil des spécifications générales
- Cadre du bordereau des prix unitaires
- Le cadre de détail estimatif
- Dossier de plans
- Annexes à titre informatif pour permettre l'établissement des offres en toutes connaissances de cause

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5. Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Pouvoir	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée de préférence par des attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Ou Certificats de qualification professionnel délivré par le FNTP, nomenclature 5143 ou 5161 (lot 1), nomenclature 5118 (lot 2).	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif, cadres ci-joint à compléter sans modification,	Non
Le planning d'exécution des travaux de la tranche ferme uniquement respectant les maximum précisés dans les pièces du marché.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le mémoire justificatif technique rédigé par les candidats devra être en adéquation avec les prestations à réaliser, **il sera rédigé en suivant l'ordre des critères d'attribution.**

8. Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :

Chaque candidat pourra se rendre librement sur les sites, préalablement à la remise des offres, afin de reconnaître les lieux sur lesquels les prestations seront réalisées. Aucune réclamation ne pourra être émise ultérieurement lors d'éventuelles difficultés d'exécution liées à la nature du terrain.

Article 6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

1. Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <https://www.megalisbretagne.org>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise électroniquement à l'adresse commandepublique@fougeres.fr ou déposer à l'adresse suivante : 47 avenue Georges Pompidou à Fougères.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Les offres doivent être déposées sur la plateforme : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

2. Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Article 7. Examen des candidatures et des offres

1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
<i>2.1-Qualité des principales fournitures nécessaires à la réalisation des travaux - indications concernant la provenance les références de fournisseurs</i>	10pts
<i>2.2-Moyens humains et matériels du candidat affectés à l'exécution du marché, qualifications professionnelles, pertinence des références et mesures proposées quant à la disponibilité du candidat, et en cas d'urgence, sa réactivité à répondre aux besoins d'une adaptation du projet</i>	10pts
<i>2.3-Modes d'exécution envisagés, reconnaissance du terrain et analyse des contraintes, préparation du chantier, valeur ajoutée des procédés et moyens d'exécution</i>	20pts
<i>2.4-Le planning prévisionnel d'exécution des travaux</i>	10pts
<i>2.5-Moyens prévus pour assurer la communication vis-à-vis des usagers, riverains, commerçants, maître d'ouvrage, maître d'œuvre et exploitant, en phase préparation et en phase exécution</i>	5pts
<i>2.6-Démarche de développement durable que l'entreprise adoptée durant les travaux Ex : traitement des déchets et déblais, limitation des nuisances de chantier,</i>	5pts

Chaque sous-critère se voit attribuer une évaluation en note pleine sur une échelle de 1 à 10

- ✓ 1 à 2 = offre insuffisante. Offre qui présente des lacunes techniques, des non-qualités ou des incohérences.
- ✓ 3 à 4 = offre moyenne. Offre qui présente des imprécisions ou des généralités, tout en restant une offre acceptable
- ✓ 5 à 6 = offre adéquate. Offre suffisamment précise et complète
- ✓ 7 à 8 = offre répondant bien aux exigences du cahier des charges de la consultation.
- ✓ 9 à 10 = offres présentant des aspects qualitatifs supérieurs aux exigences du cahier des charges de la consultation.

Les notes pour chaque sous critère, sont déterminées de la manière suivante :

- $C \times \frac{Na}{10}$ dans laquelle :
- **C** est le coefficient de pondération affecté au sous critère considéré

Na est l'évaluation attribuée au sous critère

La note de chaque item est obtenue en additionnant les notes de chaque sous-critère.

Une note technique intermédiaire est déterminée en additionnant les notes obtenues pour chaque item.

Note valeur technique intermédiaire sur 60 = Note Item 1 + Note Item 2 + Note Item 3 + Note Item 4 + Note Item 5 + Note Item 6

Ensuite, un calcul est réalisé pour obtenir **la note technique finale** selon la formule suivante :

$$\text{Note finale} = \frac{\text{Note intermédiaire de l'entreprise}}{\text{Note intermédiaire la plus haute}} \times 60$$

Prix apprécié au vu des documents financiers fournis par l'entreprise **(**) – noté sur 40 points**

(**) Pour le calcul de la pondération du critère « Prix », il sera appliqué une note sur 40 calculée de la manière suivante :

$$C \times \left[1 - \left[\left(\frac{Po - Pmini}{Pmini} \right) \right] \right]$$
 dans laquelle :

C est le coefficient de pondération affecté au critère coût des prestations ou au critère coût prévisionnel d'exploitation

Po est le coût des prestations de l'offre analysée

Pmini est le coût des prestations de l'offre la plus basse.

Le coût des prestations correspond au montant porté dans l'acte d'engagement des soumissionnaires.

Lorsque le résultat de ce calcul est négatif, la note affectée est égale à 0.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

3. Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec 3 candidats sélectionnés. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

Article 8. Renseignements complémentaires

4. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalisbretagne.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

5. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416
Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>